

## Budget primitif 2006

**Rapporteur** : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS		
Commission n°1		Validation du Vice-Président
Séance du 11/01/06	Favorable	Le 30/01/06
Bureau		
Séance du 26/01/06	Favorable	

### RAPPEL DES ELEMENTS DE CADRAGE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2006

#### **Rappel des termes du débat :**

La CAGB ne dispose pas de beaucoup de marge de manœuvre financière.

Pourtant elle exprime ses ambitions à travers ses compétences, nouvelles (les déchets, CNR) ou originelles, au niveau des projets du Contrat d'Agglomération et des autres contrats, tels CPER, Cité, de même que dans la réalisation d'infrastructures lourdes, tels que le contournement de Besançon, le TGV, le TCSP...

Ainsi, comme en 2005, les orientations budgétaires 2006 reposent sur les principes suivants :

- une mise en œuvre des compétences à assurer, une contractualisation à respecter et à réactualiser, dans un cadre budgétaire fixé par un PPIF quadriennal glissant,
- un renforcement de l'efficacité pour la réalisation des investissements décidés,
- des enjeux stratégiques forts, dans un cadre budgétaire contraint et tendu,
- des recettes en croissance limitée,
- une nécessité de conjuguer notre stratégie avec nos partenaires dans le cadre des contractualisations en cours ou à venir,
- la poursuite de la « DSC renouvelée », destinée à favoriser la cohésion et la solidarité communautaire.

Le souhait d'agir fortement sur le levier recettes, notamment la perception rapide des subventions notifiées et la recherche d'autres subventions possibles à solliciter, est clairement affiché en 2006.

Ces principes s'inscrivent dans un nouveau contexte : la prise de nouvelles compétences.

#### **Le nouvel enjeu 2006 : la prise de compétences nouvelles**

Le sixième exercice budgétaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sera particulièrement significatif dans la montée en charge des compétences de notre établissement public : au 1<sup>er</sup> janvier 2006, deux nouvelles compétences viennent s'ajouter aux compétences statutaires, à savoir :

- la collecte des ordures ménagères,
- la gestion du Conservatoire National de Région.

Ces nouvelles compétences revêtent un caractère symbolique dans le développement des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon car, excepté à travers GINKO, le réseau de transports de nos 59 communes, notre établissement public n'était que peu souvent au contact direct des habitants et des usagers.

Par ailleurs, une nouvelle mission est créée : le Système d'Informations Géographiques d'Agglomération (SIG)

### **Récapitulation des grandes hypothèses du BP 2006**

Les principaux paramètres appliqués sur la proposition de budget 2006 et sur le PPIF 2006-2009 présentée ici, hors révision des enveloppes budgétaires des compétences et des projets (commentée par compétence plus loin), sont :

- un taux de taxe professionnelle porté à 15,47%,
- une variation de base de TP de +2 %,
- des allocations compensatrices de l'Etat sur la TP évoluant de 1 % par rapport à 2005,
- un taux de Versement Transports à 1,30%,
- une base de Versement Transports évoluant de 2% entre 2005 et 2006,
- une variation de la DGF de 1% sur le volet Compensation et une constance du montant du volet Intercommunalité par rapport à 2005,
- une inscription de la contribution au SYBERT dans le budget annexe Déchets et son financement incomplet par la REOM (530 K€ financés sur le budget principal).

Pour tenir compte de ce dernier élément et des tendances dégagées par le PPIF lors du débat d'orientations budgétaires, les commissions ont été invitées à dégager de nouvelles économies, particulièrement en section de fonctionnement afin d'assurer l'équilibre du budget 2006.

Enfin, la clôture de l'exercice a permis de définir les résultats 2005, sous réserve de confirmation par les services du comptable, et de reprendre par anticipation ces résultats 2005 dans le BP 2006.

**La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon vote ses ouvertures de crédits budgétaires par nature (par type de dépenses et recettes) et par chapitre. La nomenclature MI4 impose une présentation croisée par nature et par fonction.**

En annexe, un tableau récapitulatif déclinera, conformément aux conditions de vote expliqué ci-dessus, par section, les propositions de crédits budgétaires par chapitre et par compétence.

## Présentation du budget primitif 2006

### I. Les grands équilibres du budget principal et des budgets annexes

#### A/ Le budget principal et les budgets annexes hors opérations d'ordre

Dans ce contexte les budgets primitifs principal et annexes transport, Conservatoire National de Région et ordures ménagères toutes sections confondues, hors écritures d'ordre, autofinancement et subvention d'équilibre du budget annexe neutralisées mais report compris, s'élèverait (avec les nouvelles compétences) à 139,3 M€ soit une augmentation de 9,34% par rapport au budget primitif 2005.

<b>BUDGET PRINCIPAL 2006 REPORTS COMPRIS</b>		
hors reports	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Administration générale	9 628 095,27	1 603 623,82
Incendie	6 987 561,59	
Collèges	142 000,00	
Economie	11 555 490,09	970 000,00
Habitat	1 465 944,56	60 000,00
Transports	2 256 766,51	685 518,75
Subvention d'équilibre budget annexe TRANSPORTS (8 138 716,97 €)* et provision de VT pour travaux TCSP (2 261 283,03 €)	10 400 000,00	
Aménagement et AUDAB/SCot	3 015 220,40	383 050,00
Contractualisation	385 000,00	
Infrastructures	11 894 606,10	2 483 300,00
Politique de la ville	2 170 514,83	1 407 355,00
Equipements culturels et sportifs	1 202 400,00	56 000,00
Subvention d'équilibre Budget annexe CNR	3 349 921,24	
Environnement	1 046 380,00	564 500,00
Tourisme	1 801 811,00	952 791,25
Participation au budget annexe Déchets	530 000,00	
<b>Sous total services opérationnels</b>	<b>67 831 711,59</b>	<b>9 166 138,82</b>
Résultat N-1 (reprise anticipée)	3 903 064,78	8 083 880,93
FCTVA		1 918 316,00
Emprunt		15 853 373,67
Charges financières	2 255 139,56	
Fiscalité et compensation		41 428 591,58
DGF dont suppression part salaire		21 056 808,28
Autres charges (dont ligne de trésorerie) et produits	260 000,00	10 000,00
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>6 418 204,34</b>	<b>88 350 970,46</b>
Attribution de Compensation de TP	20 769 193,35	102 000,00
DSC (versement 2006)	2 600 000,00	
<b>Sous total des reversements aux communes</b>	<b>23 369 193,35</b>	<b>102 000,00</b>
<b>TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>97 619 109,28</b>	<b>97 619 109,28</b>

<b>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2005 REPORTS COMPRIS</b>		
Avec reports	DEPENSES EN €	RECETTES EN €
Budget annexe transports	33 557 660,09	23 360 989,90
Emprunt		1 353 748,50
Subvention d'équilibre (défalquée de la provision de VT pour travaux TCSP)*		8 138 716,97
Résultat N-1 (reprise anticipée)		704 204,72
<b>TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>33 557 660,09</b>	<b>33 557 660,09</b>
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	<i>-10 400 000,00</i>	<i>-8 138 716,97</i>

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS</b>		
	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
BUDGET ANNEXE DECHETS	16 093 900,00	15 539 900,00
Emprunt		24 000,00
Participation du budget principal		530 000,00
<b>TOTAL HORS AUTOFINANCEMENT</b>	<b>16 093 900,00</b>	<b>16 093 900,00</b>
<i>Subvention budget principal - budget annexe</i>	<i>-530 000,00</i>	<i>-530 000,00</i>
<b>TOTAL REEL CONSOLIDE (principal et annexes)</b>	<b>136 962 444,37</b>	<b>136 962 444,37</b>

B/ Le budget principal et les budgets annexes : opérations d'ordre

<b>OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET PRINCIPAL</b>		
	<b>DEPENSES EN €</b>	<b>RECETTES EN €</b>
Dotations aux amortissements	691 872,43	691 872,43
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Charges à étaler (subventions et fonds de concours)	1 881 462,30	1 881 462,30
	<i>Compte 6811</i>	<i>compte 2804</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 573 334,73</b>	<b>2 573 334,73</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS</b>		
Dotations aux amortissements	3 000 000,00	3 000 000,00
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Intérêts courus en 2005 échus en 2006	109 162,57	109 162,57
	<i>compte 1688</i>	<i>compte 6611</i>
Intérêts courus en 2006 échus en 2007	130 000,00	130 000,00
	<i>compte 6611</i>	<i>compte 1688</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 239 162,57</b>	<b>3 239 162,57</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET ANNEXE CNR</b>		
Dotations aux amortissements	17 720,91	17 720,91
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
<b>TOTAL</b>	<b>17 720,91</b>	<b>17 720,91</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE - BUDGET ANNEXE DECHETS</b>		
Dotations aux amortissements	629 400,00	629 400,00
	<i>compte 6811</i>	<i>comptes 28</i>
Intérêts courus en 2005 échus en 2006	3 000,00	3 000,00
	<i>compte 1688</i>	<i>compte 6611</i>
Intérêts courus en 2006 échus en 2007	2 000,00	2 000,00
	<i>compte 6611</i>	<i>compte 1688</i>
<b>TOTAL</b>	<b>634 400,00</b>	<b>634 400,00</b>

## **II. Les propositions de budget primitif du budget principal**

### A/ Les propositions non rattachées à une compétence

#### a) Les recettes non ventilables de la section de fonctionnement

##### ↳ **Le produit de taxe professionnelle.**

L'estimation du produit de taxe professionnelle repose sur les hypothèses présentées dans le rapport précédent, faute d'informations notifiées par les services de l'Etat à cette date.

Ces hypothèses sont : (rappel)

- augmentation du taux de TPU en 2005 à 15,47%,
- variation de base appliquée de + 2% (contre + 1,5% lors des Orientations Budgétaires 2006),
- soit un produit de TP de 40 103 502,89 €.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat est proposé avec une variation de +1% par rapport à 2005, **soit 1 325 088,69 €.**

##### ↳ **La Dotation Globale de Fonctionnement.**

Le montant de la DGF 2006 ne sera notifié par les services de la Préfecture qu'en mars 2006.

#### **La DGF comporte deux parts :**

##### ↳ Une Dotation d'Intercommunalité :

Celle-ci a fait l'objet d'une variation de 0,21 % passant de 7,387 M€ à 7,403 M€, entre 2004 et 2005.

Par mesure de prudence, un montant identique à celui de 2005 est proposé en 2006, soit 7 403 701 €.

##### ↳ Une Dotation de Compensation (compensation salaires avant 2004)

Celle-ci a cru de 1% entre 2004 et 2005 (de 13,3 M€ à 13,5 M€) ; dans l'attente de la notification, la même variation est appliquée pour 2006, soit une dotation de 13 653 106 €.

↳ **L'Attribution de Compensation de TP négative est inscrite à hauteur de 102 000 €, dans l'attente de la décision de la Commission d'Evaluation des Charges, fin 2006.**

#### b) Les dépenses non ventilables de la section de fonctionnement.

La proposition de montant pour **l'ACTP de 2006**, soit 20 769 193,35 € tient compte d'une estimation du transfert de charges de la gestion du CNR pour environ 3,4 M€. Ce dernier montant sera ajusté par la Commission d'Evaluation des Charges, fin 2006.

**La Dotation de Solidarité Communautaire**, versée en 2006, est estimée à 2 600 000 € ; elle comprend le volet Solidarité Sociale et fiscale pour 2 025 000 €, le volet Accueil des Gens du Voyage pour 14 400 € et une provision pour le volet Solidarité Économique de 560 600 €.

Pour mémoire, la DSC en 2005 était de 2 464 817 €.

#### c) Les recettes non ventilables de la section d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est perçu l'année même de réalisation des investissements déclarés chaque trimestre. Au titre de 2006, le montant du FCTVA est estimé à 1 918 316 €.

L'assiette de ce FCTVA concerne non seulement les investissements directs de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mais aussi les fonds de concours routiers.

d) Les dépenses non ventilables de la section d'investissement.

Le remboursement en capital de la dette au titre de 2006 est estimé (au regard du niveau des taux connus à ce jour) à 3 221 292,43 € pour les contrats déjà mobilisés au 1<sup>er</sup> janvier 2006, tant sur le budget principal que sur les budgets annexes CNR et Transports (le budget annexe OM se finance par le produit des redevances)

Pour les nouveaux contrats à mobiliser en 2006, il faut rappeler que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dispose encore d'un droit de tirage, jusqu'à fin 2006 de 12 M€ (5,5 M€ sur la Caisse d'Épargne de Franche Comté et 6,5 M€ sur le Crédit Agricole). Comme les exercices précédents, il est proposé d'utiliser au maximum les possibilités de financement fournies par une ligne de trésorerie (20 M€ sur 2005-2006) et de ne consolider qu'en fin d'exercice le montant exact du besoin de financement à couvrir.

e) La reprise anticipée des résultats 2005 dans le budget 2006

Grâce à une simulation du compte administratif 2005, dont la validation définitive, après vérification de la conformité du compte de gestion du comptable aura lieu avant la fin juin 2006, il est proposé de reprendre par anticipation le déficit d'investissement 2005 estimé, soit :

**Budget principal :**

- déficit d'investissement (hors reports mais avec prise en compte du déficit d'investissement 2004 reporté) : 3 903 064,78 €,
- excédent de fonctionnement 2005 : 8 083 880,93 €,
- excédent net : 4 180 816,15 €.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement en priorité pour couvrir le déficit d'investissement reporté pour 3 903 064,78 €, puis pour financer le « report » des fonds de concours et subventions d'investissement, non soldés en 2005 et désormais inscrits en dépenses d'investissement, pour 2 467 014,43 €.

Le solde de l'excédent de fonctionnement sera reporté en recette de fonctionnement pour 1 713 801,72 €.

Les restes à réaliser sont :

- en dépenses d'investissement directes, de 2 793 919,59 €,
- en fonds de concours et subventions d'investissement à verser, de 2 467 014,43 €,
- en recettes d'investissement, de 260 384,60 €.

**Budget annexe Transports :**

- excédent d'investissement (hors reports mais avec prise en compte du déficit d'investissement 2004 reporté) : 703 257,73 €,
- excédent de fonctionnement : 946,99 €.

Il est proposé de reporter, en recettes d'investissement 2006, l'excédent d'investissement 2005 pour 703 257,73 € et de reporter en recettes de fonctionnement 2006, l'excédent de fonctionnement 2005 pour 946,99 €.

Les restes à réaliser sont :

- en dépenses d'investissement, de 421 315,71 € (à compter de 2006, l'acquisition des bus et leurs équipements seront gérés en AP/CP)
- en recettes d'investissement, de 147 865,85 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement seront couverts par les restes à réaliser en recettes d'investissement et le solde des droits de tirages sur les contrats d'emprunts signés en 2003, soit 12 M€.

Il faut noter que ces restes à réaliser comprennent les subventions d'investissement et fonds de concours engagés en 2005 en section de fonctionnement et désormais, suite à la réforme de la M14, inscrits en section d'investissement en 2006.

**Le virement de section à section (autofinancement – dépense en section de fonctionnement et recettes en section d'investissement) et les recettes non affectées de la section d'investissement (dont FCTVA) doivent obligatoirement couvrir le remboursement en capital des emprunts.**

f) Equilibre de la section d'investissement et recours à l'emprunt budget principal

**La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :**

- **20 396 487,80 € couverts par :**
  - l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 4 543 114,21 €,
  - un recours à l'emprunt prévisionnel de 15 853 373,67 €, dont 2 533 534,99 € de reports.

**Commission n° 1 : ADMINISTRATION GENERALE**

**Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: 1 966 723,94 €
↵ Total des recettes d'investissement	: 28 951,82 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 7 661 371,33 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 1 574 672,00 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 8 024 471,45 €**

**Les investissements 2006**

**→ En dépenses :**

Outre les reports, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires à l'aménagement des locaux de la City pour 1 050 000 € et de prévoir une inscription pour une éventuelle extension de ceux-ci pour 630 000 €.

Corrélativement à cet aménagement et en raison de l'augmentation des effectifs des services administratifs et opérationnels (hors déchets et collecte), une dotation en mobilier, matériel informatique et autres matériels est proposée pour 211 000 €.

**→ En recettes :**

Toutes les recettes au titre de la création du portail WEB de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon n'ayant pas été totalement perçues, il est proposé de réinscrire les subventions à recevoir pour 28 951,82 €.

**Le fonctionnement 2006**

**→ En dépenses :**

Les dépenses de fonctionnement de l'administration générale enregistrent :

- les frais de personnel (hors budgets annexes CNR et Déchets) pour 5 437 829,00 €,
- la communication institutionnelle de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (magazine, rapport d'activité,...) pour 459 000 €,
- les frais de logistique des services et des locaux installés à la City et les charges de fonctionnement des services administratifs (Direction générale, ressources humaines, juridique,...) pour 1 500 334 €. Ce chapitre évolue en fonction de l'extension des locaux et de l'augmentation des effectifs,
- les frais de fonctionnement du réseau LUMIERE (la contribution au syndicat est inscrite dans la compétence Economie à compter de 2006) pour 20 000 €,
- les indemnités des élus, pour 230 060 €,
- la cotisation au COS, pour 34 148,33 € en fonction des charges de personnel de 2005.

**Total des dépenses de fonctionnement : 7 661 371,33 €.**

**→ En recettes :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assure la gestion administrative du SYBERT, du SMSCoT et du SMPSI ; ces établissements publics rembourse à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon des frais de personnel et de logistique, estimés en 2006 à 845 672 €.

Par ailleurs, il est prévu de facturer aux budgets annexes CNR et déchets, les prestations des services centraux de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour respectivement 98 000 € et 145 000 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon facturera à la ville de Besançon des frais de personnel et de logistique en rapport avec la gestion du service PIG, estimés à 420 000 €.

Ces trois types de prestations sont inscrits en vis-à-vis des dépenses de fonctionnement assurées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Les autres recettes de fonctionnement portent sur les redevances de publicités du magazine pour 44 000 € et autres remboursements (type SOFCAP) pour 22 000 €.

## **Commission n° 1 : SERVICE SECOURS ET INCENDIE**

### **Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: /
↵ Total des recettes d'investissement	: /
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 6 987 561,59 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: /

↵ **Besoin de financement global de la compétence : .6 987 561,59 €**

La contribution au SDIS pour l'exercice 2006 vient d'être notifiée pour un montant de 6 987 561,59 € (+1,8 % par rapport à 2005 - Pour mémoire, la contribution 2005 s'élevait à : 6 866 709,42 €)

## **Commission n° 1 : COLLEGES**

### **Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: 142 000,00 €
↵ Total des recettes d'investissement	: /
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: /
↵ Total des recettes de fonctionnement	: /

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 142 000 €**

La compétence « collègue » est uniquement constituée de remboursements aux SIVOS et à la Ville de Besançon des échéances d'emprunts contractés avant le transfert progressif de la compétence Collège au Conseil Général. Ces fonds de concours sont estimés à 142 K€ pour 2006, en l'absence des toutes les notifications 2006.

Avec la réforme de la nomenclature M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces fonds de concours constituent désormais des dépenses d'investissement.

**Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: 8 484 490,09 €
↵ Total des recettes d'investissement	: 775 000 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 3 071 000 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 195 000 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 10 585 490,09 €.**

**Les projets de ZAE et immobiliers:**

1. **SMZE** : au-delà de l'acquisition en 2005, sont inscrits en 2006, en investissement : un budget de dépense en travaux pour la dépollution du site et une subvention du Département au titre du fonds d'écrêtement de TP et du CRFC, et en fonctionnement : une participation d'équilibre qui serait versée à un aménageur – tiers qui par voie de concession aurait à charge la reconversion et la gestion du site, ainsi que les taxes y afférant.
2. **SMAIBO** : le démarrage des travaux sur la zone de l'Echange induit une augmentation de la contribution statutaire de la CAGB d'environ 12% mais autorisera une commercialisation de foncier nouveau dès 2006. Par ailleurs, la régularisation de reversement de TP de la CAGB au SMAIBO et SICA explique le différentiel avec la version précédente du PPIF.
3. **« Marnières » et « Porte de Vesoul »** : les dépenses d'investissement inscrites pour 2006 portent sur des études et des acquisitions foncières stratégiques pour la réalisation d'une requalification qualitative de l'entrée est de la Ville. Au-delà, seules des dépenses de fonctionnement relatives au versement d'une participation d'équilibre au bilan de l'opération concédée sont inscrites.
4. **« Marchaux-Chaufontaine » et « Andiers »** : il est envisagé la création d'un syndicat mixte d'aménagement sur le modèle du SMAIBO. Aussi et au-delà de 2006-2007, années consacrées aux acquisitions foncières et aux études, seules des dépenses de fonctionnement correspondant à des contributions statutaires sont prévues.
5. **« Noret » - Mamirolle** : Les études de lotissement sont en cours, et les dépenses d'acquisitions foncières et de travaux inscrites sur 2006 et 2007.
6. **SEM patrimoniale** : Sa création doit intervenir courant 2006 et sa capitalisation est envisagée à hauteur de 500 000 €/an pendant 5 ans.

**Microtechniques :**

La démarche engagée en 2004 en vue de constituer un pôle de compétitivité microtechnique en Franche-Comté a abouti à une labellisation du projet par l'Etat et l'identification de 27 M€ de projets pour lesquels la CAGB s'engage à hauteur de 2 M€ sur 3 ans. A cela s'ajoute la reconduction du soutien à l'incubateur d'entreprises innovantes, et au CTMN.

**Aérodromes** : Le différentiel avec le PPIF 2005-2008 s'explique par les travaux à réaliser sur Dole-Tavaux et prévus sur le seul exercice 2006.

**Couverture haut débit de l'ensemble de l'agglomération – extension du réseau LUMIERE:**

Une procédure de DSP concessive est lancée en vue de sélectionner un investisseur opérateur qui aura la charge de réaliser les travaux d'infrastructure et de gérer le réseau nouveau. Sur ces extensions, la CAGB financera désormais 60% du coût

**TEMIS Innovation** : Après les dépenses d'investissement relatives à sa construction, une enveloppe de 120 000 € est prévue afin de réaliser des travaux et acquisitions complémentaires (clôture, fibre optique, compresseur...). En terme de fonctionnement, le coût et les recettes pour la DSP sont désormais connus et conventionnés, pour le fonctionnement général les lères évaluations de la DMT amènent à inscrire 80 000 € de plus que prévu dans le PPIF 2005-2008.

**Pépinière de Palente** : Le renouvellement de la DSP permet de prévoir très précisément l'évolution de la participation de la CAGB au financement des missions déléguées, comme celle des recettes.

### Proposition synthétique

↵ Total des dépenses d'investissement	:	1 305 944,56 €
↵ Total des recettes d'investissement	:	50 000 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	:	160 000 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	:	10 000 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 1 405 944,56 €**

### Les investissements 2006

#### → En dépenses :

La CAGB souhaite mettre en œuvre une politique foncière efficace et opérante. Afin de disposer d'une souplesse d'intervention plus grande, il est proposé d'intervenir directement pour moitié sous la forme de crédits d'investissement liés à l'acquisition de terrains (250 000 €). Le solde étant réservé en fonds de concours (250 000 €), l'objectif étant également d'épauler les collectivités ou les bailleurs qui acquièrent du foncier.

La CAGB participe également à l'équilibre des opérations de logements sociaux publics ou privés afin d'accroître la production dans l'agglomération :

- 565 000 € de subvention seront consacrés au soutien financier des opérations de logements sociaux. Une attention particulière sera apportée à la promotion du développement durable et de la qualité dans l'habitat (30 000 €),
- 130 000 € sont réservés au soutien par l'agglomération des opérations de renouvellement urbain.

#### → En recettes :

Des recettes (50 000 €) sont attendues de la part du Conseil Régional qui appuie les collectivités locales s'engageant dans les acquisitions foncières, mais elles restent subordonnées bien évidemment à l'acquisition de foncier.

### Le fonctionnement 2006

#### → En dépenses :

- 90 000 € destinés aux pré études de zones d'habitat,
- 70 000 € d'aides et participations selon demandes et opportunités.

Au total, 160 000 € sont budgétées en dépenses de fonctionnement.

#### → En recettes :

Des recettes sont attendues de la part de l'Etat pour le co-financement du programme d'intérêt général (10 000 €).

**Budget Principal :**

↵	Total des dépenses d'investissement	: 2 191 766,51 €
↵	Total des recettes d'investissement	: 685 518,75 €
↵	Total des dépenses de fonctionnement	: 65 000 €
↵	Total des recettes de fonctionnement	: /

↵ **Besoin de financement global du Budget Principal : 1 571 247,76 €.**

**Les investissements 2006**

**Budget Principal :**

**→ En dépenses :**

Les principales actions de la compétence au titre de 2006 porteront notamment sur :

- la poursuite de la réalisation de terminus de lignes GINKO et de l'aménagement des pôles d'échanges d'entrée de ville,
- le lancement de la réalisation des premiers itinéraires de voiries cyclables communautaires,
- la poursuite d'études majeures telles que l'élaboration du PDU d'agglomération, qui fixera le cadre de l'intervention politique et stratégique de la compétence pour les 10 années à venir, et la définition de l'opportunité/faisabilité d'une halte ferroviaire dans l'ouest bisontin,
- la création de deux parkings relais (P+R) supplémentaires à proximité du pôle d'échanges TEMIS, sur la pénétrante Montboucons / Montrapon, et à proximité du CAMPUS, sur la pénétrante de la route de Gray.

**→ En recettes :**

Les principales recettes sont collectées au titre des études et des aménagements de voirie, dans le cadre notamment des financements ATSR et CITE.

**Le fonctionnement 2006**

**Budget Principal :**

**→ En dépenses :**

Au Budget Principal, les dépenses de fonctionnement sont très limitées. De manière prévisionnelle sont inscrits des crédits liés à la gestion des parkings relais (contrôle d'accès,...) dont l'usage dépendra de la réalisation des équipements prévus en 2006 (P+R TEMIS et Campus). Des crédits de communication sont notamment inscrits dans le cadre de la mise en œuvre des itinéraires cyclables.

**→ En recettes :**

Aucune recette de fonctionnement n'est attendue au titre du fonctionnement du Budget Principal.

## Commission n° 5 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE

### Proposition synthétique

↵ Total des dépenses d'investissement	: 2 202 170,40 €
↵ Total des recettes d'investissement	: 306 000 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 53 050 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 77 050 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 1 872 170,40 €.**

Une AP/CP, n°04.4, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux d'aménagement du site de la Malate.

L'AP/CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2006.

↵ Montant du crédit de paiement 2006	: 521 954,53 €
↵ Montant des subventions attendues pour 2006	: 160 000 €
↵ Financement assuré par la CAGB en 2005	: 361 954,53 €

Une AP-CP, n°04.3, a été mise en place, dans cette compétence, pour suivre les travaux liés à la résorption des friches.

L'AP/CP fait l'objet d'une révision, au titre de 2006.

↵ Montant du crédit de paiement 2006	: 887 787,59 €
↵ Montant des subventions attendues pour 2006	: 121 000 €
↵ Financement assuré par la CAGB en 2005	: 766 787,59 €

Dans le cadre de l'aménagement des entrées de ville, il est demandé un crédit de 140 000 € pour des acquisitions foncières (sur la commune de Morre notamment).

En investissement, au titre du Fonds de valorisation patrimoniale et touristique des centres de villages, des fonds de concours aux communes pourront être versés ; l'inscription proposée est de 250 000 €.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, est mis en place un service commun ville de Besançon/CAGB : le Système d'Information Géographique.

Cela s'accompagnera d'une augmentation des investissements (logiciels et matériels) pour 153 000 € et des frais de fonctionnement directs et indirects (53 050 €).

Les prestations seront assurées et facturées aux communes et notamment à la ville de Besançon pour un montant de 77 050 €.

## SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

### Proposition synthétique

↵ Total des dépenses d'investissement	: /
↵ Total des recettes d'investissement	: /
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 360 000 €

↵ Total des recettes de fonctionnement : /

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 360 000 €.**

La contribution de la CAGB reste stable à 360 K€.

Il est rappelé que désormais le remboursement par le SM Scot des prestations de logistique (locaux, moyens humains et techniques) est inscrit en recettes de fonctionnement de l'administration générale, en vis-à-vis des dépenses correspondantes.

## **AGENCE D'URBANISME**

### **Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement : /

↵ Total des recettes d'investissement : /

↵ Total des dépenses de fonctionnement : 400 000 €

↵ Total des recettes de fonctionnement : /

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 400 000,00 €.**

**La cotisation de la CAGB s'élève à 400 000 € au titre de 2006. Il est souligné que, dans les années à venir (période du PPIF 2006-2009) le montant moyen de la cotisation à l'AUDAB sera maintenu au même niveau soit 400 000 € par an.**

## **Commission n° 6 : CONTRACTUALISATION**

### **Proposition synthétique**

↻ Total des dépenses d'investissement	: 100 000 €
↻ Total des recettes d'investissement	: /
↻ Total des dépenses de fonctionnement	: 285 000 €
↻ Total des recettes de fonctionnement	: /

↻ **Besoin de financement global de la compétence : 385 000 €**

Les quatre thèmes développés dans cette compétence en 2006 sont :

- le suivi du Contrat d'Agglomération (74 000 €),
- le fonctionnement du CDP (51 000 €),
- un crédit d'étude de fonctionnement pour 100 000 € (CITE),
- la mission aide aux communes : mise à disposition auprès des communes de matériel acheté en commun (100 000 €) et de prestations diverses de fonctionnement (60 000 €).

## Commission n° 7 : INFRASTRUCTURES

### Proposition synthétique

↵ Total des dépenses d'investissement	: 11 471 106,10 €
↵ Total des recettes d'investissement	: 2 483 300 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 153 500 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: /

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 9 411 306,10 €.**

### Les investissements 2006

#### → En dépenses :

Les principales actions de la compétence au titre de 2006 porteront notamment sur :

- la poursuite des travaux d'aménagement de l'entrée Est, (AP/CP n°04.I : 11 289 610,86 €)
- dans le cadre de la mission TGV, la réalisation d'une étude d'infrastructure ferroviaire entre les gares de Besançon-TGV et Besançon-Viotte : 100 000 €,
- l'apport de fonds de concours pour le financement du TGV Rhin-Rhône : 2 000 000 €,
- l'apport de fonds de concours pour la réalisation de grands travaux d'infrastructures routières dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) : 3 800 000 €.

#### → En recettes :

Les recettes sont collectées au titre des aménagements de voirie de l'entrée Est, dans le cadre notamment des financements ATSR.

### Le fonctionnement 2006

#### → En dépenses :

Au Budget Principal, les dépenses de fonctionnement au titre de 2006 porteront notamment sur :

- le financement de la gestion et de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, conformément à la convention du 29 novembre 2005 passée entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération : 80 000 €,
- la poursuite du financement de l'éclairage public de la voie des Montboucons : 63 500 €,
- des crédits de communication, afin de communiquer notamment sur l'avancement des travaux de l'entrée Est.

#### → En recettes :

Aucune recette de fonctionnement n'est attendue.

**Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	:   871 514,83 €
↵ Total des recettes d'investissement	:   327 355 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 299 000 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 80 000 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 763 159,80 €**

**Les investissements 2006**

**→ En dépenses :**

Il s'agit essentiellement de la réalisation des équipements prévus par le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, à savoir :

- la réhabilitation de l'aire des gens du voyage de la Malcombe est une des priorités de l'agglomération. Le début des travaux est maintenu au second trimestre 2006 (durée de 4 à 5 mois) car des négociations seront engagées après deux appels d'offres infructueux. L'estimation de départ a été réévaluée afin d'envisager la réalisation des travaux,
- l'aménagement du terrain de grands passages de Thise est prévu au cours du premier trimestre 2006 pour une ouverture aux missions dès le mois de mai. 50 K€ environ sont budgétés pour les travaux et les acquisitions foncières,
- la création de 2 aires d'accueil de 10 places à Pirey et Mamirolle : 227 K€ par aire sont prévus au budget. Dès que les terrains viabilisés nécessaires auront été acquis auprès des communes (premier trimestre) et que les accords de subvention nous auront été notifiés, les travaux seront engagés (deuxième trimestre),
- le soutien aux communes à la production de terrains familiaux : 10 000 €,
- le soutien aux opérations de renouvellement urbain, confirmé par une des actions du futur PLH, porte sur un crédit de 75 K € désormais inscrit en section d'investissement,
- le soutien aux projets associatifs se monte à 35 K €,
- l'avance de trésorerie faite au PLIE se monte annuellement à 400 K €.

**→ En recettes :**

Des recettes sont attendues de la part de l'Etat, du Conseil Général – crédits CITé-, et de la Caisse d'Allocations Familiales. Le montant global des subventions liées aux aires de la Malcombe, de Thise, de Pirey et Mamirolle est évalué à 927 355 € pour 2006.

Les crédits Cité n'ayant pas été versés en 2005 du fait du report des travaux, la CAGB a demandé leur glissement sur 2006.

Enfin, est inscrite en recette le remboursement de l'avance de trésorerie faite au PLIE.

**Le fonctionnement 2006**

**→ En dépenses :**

Les crédits inscrits en dépense de fonctionnement sont destinés à la gestion des aires des gens du voyage (188 K €) et à la subvention annuelle accordée au PLIE (111 K€ montant identique à celui de 2005). Durant les travaux de réhabilitation de la Malcombe, le terrain de Casamène pourrait être utilisé comme solution de substitution. Des crédits sont inscrits pour la location d'infrastructures

mobiles (bureau d'accueil, sanitaires, douches), les branchements en eau et électricité ainsi que pour la collecte des déchets.

→ **En recettes :**

Les recettes de fonctionnement correspondent :

- aux droits d'usage perçus auprès des usagers pour un montant prévisionnel de 50 K €,
- à l'aide à la gestion de l'Etat : dès après la réouverture de la Malcombe et la mise en service des aires de Pirey et Mamirolle, la CAGB pourra prétendre au versement d'une aide à la gestion, versée après signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, en fonction du nombre de places d'aires d'accueil. Pour 2006, cette aide a été estimée à 30 K € (130,11 € par place et par mois en 2005).

## Commission n° 9 : EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

### Proposition synthétique

↵ Total des dépenses d'investissement	: 794 600,00 €
↵ Total des recettes d'investissement	: /
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 407 800,00 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 56 000,00 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 1 146 400 €.**

### Les investissements 2006

#### → En dépenses :

##### TIC

L'opération Ordiclasse se poursuit. La connexion des maternelles est prévue également sur 2006. Les dépenses concernent l'acquisition des logiciels pour les écoles, à hauteur de 20 000 € pour Ordiclasse (écoles primaires) et de 10 000 € pour les écoles maternelles.

##### Fonds de concours projets d'équipements culturels et sportifs de secteur

- restructuration du Palais des Sports de Besançon : 646 000 € correspondant au solde de la subvention à la Ville de Besançon (conformément à la convention CAGB-Ville de Besançon),
- autres projets : 76 000 € en prévision d'un soutien au SIVU SAGES (terrain de foot synthétique intercommunal à Gennes).

### Le fonctionnement 2006

#### → En dépenses :

##### Mise en réseau des écoles de musique :

La ligne en faveur du soutien et de la mise en réseau des écoles de musique est dotée de 90 000 € (80 000 € pour les aides directes, 10 000 € pour les actions de mise en réseau CAGB).

##### Evènement d'agglomération :

Dans le cadre de la co-organisation (Ville de Besançon -STTM-CAGB) du festival Musiques de Rues, la CAGB contribue en 2006 à hauteur de 150 000 €.

##### Manifestations culturelles et sportives :

Une enveloppe de 40 000 € est inscrite pour soutenir les manifestations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.

##### TIC :

L'opération Ordiclasse se poursuit et la connexion des maternelles est prévue également sur 2006. Les dépenses portent sur les prestations communautaires (installation, accès portail, maintenance du réseau), et communales (maintenance) effectuées par le service informatique de la Ville de Besançon.

#### → En recettes :

Dans le cadre du projet Ordiclasse, les prestations d'intérêt communal devront être remboursées par les communes bénéficiaires soit environ 56 000 €.

**Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: 658 000 €
↵ Total des recettes d'investissement	: 424 000 €
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 388 380 €
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 140 500 €

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 481 880 €.**

**Les investissements 2006**

**Espaces naturels :** Soutien aux actions du Syndicat Mixte du Marais de Saône, mise en oeuvre d'actions collectives ou d'intérêt communautaire sur la vallée du Doubs et ses collines. Soutien attendu du Conseil Général du Doubs (Espaces Naturels Sensibles) et de l'Etat (FNADT DIREN).

**Plateforme de stockage de bois énergie :** Réalisation d'une plateforme, pivot de la filière bois énergie locale. Soutien attendu de l'Etat (ATSR), du Conseil Régional de Franche-Comté (CPER) et de l'ADEME.

**Energie :** Dans le cadre du programme REVE Jura-Léman conduite d'une réflexion sur une flotte innovante et acquisition de vélos de services électriques. Soutien acquis du FEDER (programme Interrég IIIA « REVE Jura-Léman conduit par Energie-Cités).

**Le fonctionnement 2006**

Poursuite des actions de fleurissement, espaces naturels, charte de l'environnement.

**Energie :** Mise en oeuvre du programme d'actions ATEnEE-REVE Jura-Léman sur le patrimoine CAGB et celui des communes volontaires :

- diagnostic énergétique territorial,
- campagne d'affichage des performances énergétiques des bâtiments « Display »,
- certification « European Energy Award » de la politique énergétique de la CAGB,
- Plan de Déplacements d'Administration,
- actions de formation internes.

Soutiens acquis du FEDER (Interrég III A Reve Jura-Léman) et de l'ADEME (ATEnEE notamment).

**Plateforme bois :** Etude de gestion de la plateforme à conduire (structuration de la filière autour d'un projet collectif de gestion).

**Agriculture périurbaine :** Programme « SAUGE » à conduire :

- mise en réseau les porteurs de projets,
- développement de parcours de formation-insertion,
- actions territoriales créatrices d'emplois comme le Parc agricole de Chalezeule, les jardins familiaux dans les communes périphériques ou encore les circuits courts d'alimentation les logements-foyers du CCAS...

Soutiens acquis du Fonds Social Européen (Programme EQUAL), mutualisation des autofinancements avec Chambre d'Agriculture du Doubs, CFPPA et AFIP.

**Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: 1 332 211	€
↵ Total des recettes d'investissement	: 949 391,25	€
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 469 600	€
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 3 400	€

↵ **Besoin de financement global de la compétence : 849 019,75 €.**

**AP/CP Equipements fluviaux :**

Le projet des équipements fluviaux est poursuivi, avec un début des travaux prévu en octobre. Des recettes de l'Etat + Région (ATSR) et du Département (CITÉ) sont attendues (Cf : AP/CP).

**Contribution au Syndicat Mixte du Musée de Nancray :**

La contribution de la CAGB au Musée de Nancray est proposée à hauteur de 40 000 € pour l'investissement et 260 000 € pour le fonctionnement. Cette contribution en fonctionnement est complétée en 2006 par 30 000 € de contribution exceptionnelle pour couvrir le déficit 2005. Soit un total général de 330 000 € sur 2006.

**Autres dépenses et recettes d'investissements 2006**

**→ En dépenses :**

Suite à la validation du schéma pédestre et VTT, la CAGB devra travailler à la mise en place de ces circuits (60 000 €) inscrits en investissement sur 2006). Une somme de 15 000 € est inscrite également pour intervenir en soutien à des projets de valorisation du patrimoine (aqueduc romain, autres...) à étudier.

**→ En recettes :**

Une subvention sera à solliciter auprès du Département pour les circuits pédestres formant une boucle à partir de la véloroute (crédits PDIPR), mais aucune somme n'est inscrite à ce jour.

**Autres dépenses et recettes de fonctionnement 2006**

**→ En dépenses :**

Il est proposé de reconduire les conventions de partenariat avec la SEM Citadelle pour 45 000 €, l'Office de Tourisme pour 50 000 € et le GTF pour 3 000 € (hors cotisation de 600 €). La subvention à la commune d'Osselle (24 500 €) est réinscrite, car non sollicitée sur 2005 (projet en cours). Des crédits sont inscrits pour les journées du patrimoine (20 000 €) et une étude sur l'hébergement de plein air (campings, aires de camping-car,...) permettant de se doter d'un schéma (15 000 €).

**→ En recettes :**

Les recettes proviennent de la régie de recettes de la halte nautique (3 400 €).

*\* La mise en oeuvre des circuits pédestres et VTT, des journées du patrimoine et de l'étude d'hébergement de plein air sur 2006 sont à confirmer en fonction de moyens humains qui pourront y être dédiés.*

### III. Proposition de budget primitif des budgets annexes

#### **BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (Commission n° 4)**

##### **Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	: 6 140 660,09 €
↵ Total des recettes d'investissement	: 1 178 123,58 € (hors autofinancement et hors emprunt)
↵ Total des dépenses de fonctionnement	: 27 417 000 € (hors autofinancement)
↵ Total des recettes de fonctionnement	: 22 887 071,04 € (hors subvention d'équilibre)

↵ **Besoin de financement global du Budget Annexe : 9 492 465,47 €.**

Ce besoin de financement est couvert par la subvention d'équilibre à hauteur de 10 400 000 € dont est défalqué le montant de la provision de VT (2 261 283,03 €), ouverte sur le budget principal, soit un solde de subvention d'équilibre de 8 138 716,97 € et par l'emprunt à hauteur de 1 353 748,50 €.

##### **Les investissements 2006**

###### **→ En dépenses :**

Les principales actions de la compétence au titre de 2006 porteront notamment sur :

- la poursuite des travaux de mise aux normes des dépôts GINKO (Ctb) de Trey et de Planoise,
- la poursuite de l'acquisition de bus et matériel embarqués dans le cadre du programme de renouvellement des matériels prévu au titre de la DSP 2005-2010, (AP/CP n°06.I : 10 615 804,29 €),
- la poursuite des acquisitions mobilières permettant l'exploitation du réseau GINKO et la qualité de l'information en station (renouvellement du poste de régulation centrale ; acquisition de bornes d'information dynamique, de poteaux, d'abribus et de terminus sanitaires, ...),
- la poursuite des études permettant la mise en œuvre d'un TCSP d'agglomération (études d'insertion fonctionnelle et urbaine, d'expertise du matériel roulant, étude financière du projet), grand projet de la compétence « Transports Déplacements » pour les 10 à 12 ans à venir,
- la réalisation d'un nouveau tronçon de voie de bus en site propre sur le secteur de TEMIS (450 mètres) afin d'améliorer la desserte du pôle d'échanges et relier à terme le site propre du Campus de la Bouloie ; la poursuite des aménagements du site propre des Hauts-du-Chazal (800 mètres) entre le CHRU Minjoz et le nouveau pôle universitaire,
- le lancement de l'opération d'extension du dépôt GINKO (Ctb) de Planoise, ce projet majeur pour la compétence devant permettre d'améliorer la fonctionnalité et la sécurité des dépôts,
- au titre de la « Mission TGV », le lancement d'une étude spécifique visant à définir le besoin en matière de service ferroviaire sur l'axe Auxon-Viotte et le niveau d'offre (fréquence, haltes,...) permettant de répondre à ce besoin potentiel.

###### **→ En recettes :**

Les principales recettes sont collectées au titre des études, du développement d'un Système d'Aide à l'Exploitation (SAE WAP) et des aménagements de voirie, dans le cadre notamment des financements ATSR et CITE, et de l'acquisition de bus GNV financée par l'ADEME.

## **Le fonctionnement 2006**

### **Budget Annexe :**

#### **→ En dépenses :**

Les principales actions de la compétence au titre de 2006 porteront notamment sur :

- la gestion, le suivi de l'exploitation et le financement de la DSP 2005-2010 Ctb permettant l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO ; pour la première fois en 2006, le régime de cette nouvelle DSP fonctionnera sur une année pleine ; le programme prévisionnel intègre notamment les possibilités d'extension de la ligne n°34 à « Chevreuse » (Châtillon-le-duc), du service PMR Evolis-Ville et du service EVOLIS Gare,
- la gestion, le suivi de l'exploitation et le financement des marchés d'affrètement 2002-2007 permettant l'exploitation des lignes périurbaines du réseau GINKO,
- le lancement d'études d'exploitation permettant d'optimiser la performance du réseau,
- l'apport de subventions et fonds de concours permettant notamment l'intégration de priorités aux feux, dans les carrefours urbains, pour le réseau GINKO, et l'acquisition par la Ville de Besançon d'une propriété foncière EDF devant permettre à terme le passage notamment d'une voie TCSP.

#### **→ En recettes**

Les principales recettes de la compétence au titre de 2006 porteront notamment sur :

- le Versement Transport, augmenté de manière prévisionnelle de 1,05 % à 1,30 %. Le différentiel de recette fera l'objet d'une provision permettant le financement du projet de réseau TCSP d'agglomération ;
- diverses recettes d'exploitation, notamment la billetterie commerciale perçue désormais uniquement sur les lignes périurbaines GINKO du fait de la nouvelle DSP 2005-2010 ;
- diverses subventions, notamment celle du Conseil Général du Doubs au titre des transports scolaires.

**Il est proposé de reprendre par anticipation les résultats 2005 sur la base d'une simulation de compte administratif ; l'excédent d'investissement serait de 703 257,73 € et l'excédent de fonctionnement de 4 978,99 €.**

**Il est proposé de reprendre par anticipation ces résultats dans le BP 2006.**

## **Equilibre de la section d'investissement et recours à l'emprunt**

**La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de :**

- **1 941 699,08 € couverts par :**
  - l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement de 587 950,58 €,
  - un recours à l'emprunt prévisionnel de 1 353 748,50 €, dont 273 449,86 € de reports.

## **BUDGET ANNEXE CNR (Commission n° 9)**

### **Proposition synthétique**

↪ Total des dépenses d'investissement : 90 447 €  
↪ Total des recettes d'investissement : 17 720,91 € (hors autofinancement°  
↪ Total des dépenses de fonctionnement : 3 898 970,15 € (hors autofinancement)  
↪ Total des recettes de fonctionnement : 621 775 € (hors autofinancement et subvention d'équilibre)

↪ **Besoin de financement global du Budget Annexe : 3 349 921,24 €. Ce montant correspond à la subvention d'équilibre versé par le budget principal au budget annexe CNR.**

La subvention d'équilibre du budget annexe CNR est financée principalement par la déduction du montant des charges transférées dans l'ACTP de la Ville de Besançon, évaluées actuellement à 3 018 737,79 €.

La création du budget annexe CNR répond à la volonté de transparence de la compétence et de la maîtrise des coûts. Sont inclus le fonctionnement de l'actuel CNR (transféré à coût constant) et la construction du nouveau bâtiment

### **Les investissements 2006**

#### **→ En dépenses :**

70 000 € sont consacrés aux études préalables et frais annexes du nouveau CNR. ...  
20 447 € permettent au CNR actuel de, principalement, acheter ou réparer les instruments.

#### **→ En recettes :**

Elles sont constituées des amortissements du CNR actuel.

### **Le fonctionnement 2006**

#### **→ En dépenses :**

3 580 541,03 € (92 % des dépenses de fonctionnement) concernent les charges de personnel.  
237 437,91€ (6,2 % des dépenses de fonctionnement) concernent la logistique, les fournitures, l'assurance, les prestations et les dotations aux amortissements des biens.  
70 546 € (1,8 % des dépenses de fonctionnement) sont destinés à l'entretien courant du patrimoine immobilier et mobilier.

#### **→ En recettes :**

363 132 € (58,4 % des recettes de fonctionnement) sont des subventions de l'Etat et du Conseil Général.  
255 661 € (41,1 % des recettes de fonctionnement) viennent des droits d'inscription et de scolarité et des locations d'instruments.

## **BUDGET ANNEXE DECHETS (Commission n° 12)**

### **Proposition synthétique**

↵ Total des dépenses d'investissement	:	734 400 € (hors opération d'ordre pour 306 802,30 €)
↵ Total des recettes d'investissement	:	80 000 € (hors opérations d'ordre, emprunt et autofinancement)
↵ Total des dépenses de fonctionnement	:	15 359 500 € (hors opérations d'ordre)
↵ Total des recettes de fonctionnement	:	15 459 900 € (hors opérations d'ordre et participation du budget principal au budget annexe)

↵ **Besoin de financement global du Budget Annexe : 24 000 € d'emprunt et 530 000 € de participation du budget principal.**

↵ **Le budget annexe Déchets doit être «équilibré par le produit de la REOM ; le débat d'Orientations Budgétaires 2006 et le vote sur les tarifs de REOM ont eu pour conséquence de faire supporter par le budget principal une partie du financement de cette compétence à hauteur de 530 K€.**

IV. Synthèse du besoin de financement prévisionnel par emprunt : budget principal et budgets annexes

Sur la base d'un recours annuel moyen de 10M€ par an à compter du premier PPIF en 2004

Budget total	Prévision budgétaire	Réalisation	Montant théorique du recours à l'emprunt	Montant cumulé du recours théorique à l'emprunt	Montant cumulé réel
2001 (hors transfert transport)	5,2	0	9	9	0
2002	9,3	1	9	18	1
2003	16,9	5,5	9	27	6,5
2004	20,9	11	10	37	17,5
2005 (prévisionnel)	10,7	4,5	10	47	22
2006 (OB)	13	13	10	57	35
<b>2006 (BP)</b>	<b>17,3</b>	<b>17,3</b>	<b>10</b>	<b>57</b>	<b>39,3</b>

**Vous trouverez en annexe une présentation synthétique du budget principal et des budgets annexes 2006.**

**A la majorité, 8 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :**

- **l'ouverture de 2 budgets annexes, CNR et Déchets,**
- **l'assujettissement du budget annexe Déchets à la TVA,**
- **cette proposition de Budget Primitif 2006, budget principal et budgets annexes.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstentions : 8